

## Séance Conseil communal du 8 octobre 2024

Il est 20h15 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents :           29 conseillers/ères  
La Municipalité  
M. Thomas Söderström

Sont excusés :           Mme Michèle Genillard, Municipale  
M. Tell Schwitzguébel, huissier  
Mme Morganne Moratti  
M. Colin Rayroud  
M. Bernard Yersin  
Mme Sylvie Yersin

Absents :                 M. Andrea Matti  
M. Jan Poulie

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.*

L'ordre du jour est le suivant :

1.	Procès-verbal de la séance du 25 juin 2024
2.	Communications du bureau
3.	Communications de la Municipalité
4.	Préavis N° 09/2024 - Demande de crédit pour l'installation de panneaux solaires à intégrer dans le toit du chalet de l'Arbalète
5.	Préavis N° 10/2024 - Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2025
6.	Préavis N° 11/2024 - Demande de crédit pour la rénovation des salles de bains de l'Hôtel de Commune
7.	Préavis N° 12/2024 - Demande de crédit pour un soutien financier au projet de construction des tremplins de Skifuture Saanenland
8.	Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté. Il sera suivi comme présenté.

### **1. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2024**

L'enregistrement de la séance peut se faire par dictaphone pour autant que l'assemblée l'accepte. L'assemblée valide le processus.

Des conseillers s'adressant à l'assemblée doivent obtenir l'autorisation des personnes qu'ils nomment pendant leur intervention.

Ainsi, le texte figurant sous point 14. Propositions individuelles et divers du PV du 25 juin 2024 doit être modifié comme suit :

M. Jean-Pierre Urweider

*Souhaite connaître qui dirige la commission technique. M. Von Siebenthal répond qu'il s'agit de M. François Karlen ou lui-même. Il aimerait parler de l'esthétique du vieux fenil de Flendruz acquis par un nouveau propriétaire. Ce dernier souhaite y créer un couvert à voitures mais M. Karlen n'accorde pas l'autorisation. M. Von Siebenthal répond que des solutions ont été proposées au propriétaire.*

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité en tenant compte des modifications susmentionnées.

## **2. Communications du bureau**

M. le Président remercie Mme Genillard pour le vin d'honneur offert lors de l'Abbaye des Siernes Picaz. Remerciements sont également adressés à la Municipalité pour la journée organisée pour les personnes de plus de 65 ans. De même pour le travail effectué dans le cadre de la gestion des logements.

Le Président rappelle que les séances sont publiques. Que les conseillers n'hésitent pas à en parler à leur entourage !

Pour rappel, le droit de vote est accordé aux étrangers ayant résidé en Suisse pendant 10 ans minimum et domiciliés dans le canton depuis au moins 3 ans. A Rougemont, 100 personnes environ sont concernées, soit ¼ de l'électorat. Le Président va les contacter pour les inciter à utiliser leur droit de vote.

Les prochaines votations ont lieu le 24 novembre prochain.

Le Comptoir du Pays d'Enhaut se tiendra du 7 au 10 novembre 2024.

## **3. Communications de la Municipalité**

M. Frédéric Blum, Syndic

Une séance de conciliation s'est tenue à Lausanne au sujet des deux zones réservées cantonales. Malheureusement, aucune solution n'a été trouvée. Les tribunaux vont dès lors reprendre le dossier. La Municipalité insiste pour obtenir une décision du Canton afin de pouvoir avancer avec le PaCom, indépendamment des zones réservées, mais c'est difficile. Cette situation bloque la Commune fort désagréablement alors qu'elle aimerait avancer avec les soucis de pénurie de logements.

L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation pour 2025 donnera un peu de marge de manœuvre à la Municipalité. Rougemont fait toujours partie des Communes recourant aux décisions de péréquation pour 2020 à 2024. Pour rappel, la Commune a décidé de payer tout de même les acomptes de péréquation en espérant un retour financier et surtout pour éviter des intérêts débiteurs pour retard de paiement.

Pour répondre à la remarque de M. Cédric Morier lors d'un précédent Conseil, M. le Syndic informe que les préavis votés dès 2018 sont en ligne sur le site de la Commune. Les préavis antérieurs peuvent être consultés auprès du greffe.

#### Mme Annie Schwitzguebel

Le Conseil avait souhaité que le droit de préemption lié au terrain vendu à la Société de Laiterie de Rougemont soit augmenté à 60 ans. Renseignements pris, un droit de préemption ne peut pas être supérieur à 25 ans.

La société qui gère l'Hôtel de Commune cesse ses activités au 31 octobre 2024. M. Grohe ainsi que M. Michael Burri reprennent le bail. Il est prévu que l'Hôtel de Commune devienne à nouveau convivial et typé brasserie. Pour mettre en place la transition, l'Hôtel de Commune sera fermé du 1<sup>er</sup> novembre 2024 jusqu'au printemps 2025.

#### M. André Reichenbach

L'offre du Pass d'Enhaut est reconduite du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 avril 2025. Elle intègre à nouveau la gratuité des lignes de transports publics de la région pour les hôtes résidant au moins 1 nuit au Pays d'Enhaut ainsi que pour les résidents secondaires.

Des itinéraires trails ont été balisés par PERET dont un sur la Commune de Rougemont. Ils seront chargeables sur une application spécifique.

BDG AG rejoint le Magic Pass dès le 1<sup>er</sup> avril 2025.

#### M. Thierry Gerber

Les travaux de béton du nouveau réservoir devraient être effectués avant l'hiver si la météo est suffisamment clémente.

#### M. Stéphane Von Siebenthal

Certains travaux liés aux intempéries de l'hiver dernier sont terminés. Les autres le seront dès que les dernières autorisations auront été reçues.

#### Mme Cindy Morier

Une partie du cimetière sera désaffectée. Les familles peuvent s'annoncer à la Commune d'ici au 30 mars 2025 si elles souhaitent récupérer les pierres tombales. Le plan de désaffectation est disponible auprès du greffe.

L'enneigement artificiel de l'espace Barbapapa aura lieu dès cet hiver. Si la Commune reçoit les dernières autorisations des propriétaires, la boucle de ski de fond sera également enneigée artificiellement.

Remerciements sont adressés aux propriétaires pour leur accord et leur soutien.

<p><b>4. Préavis N° 09/2024</b> <b>Demande de crédit pour l'installation de panneaux solaires à intégrer dans le toit du chalet de l'Arbalète</b></p>
---

M. André Reichenbach se retire pendant les délibérations liées à ce préavis.

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Laurence Sieber. La Municipalité et la commission ont demandé la présence de M. Thomas Söderström, ingénieur, plus à même de répondre à des questions techniques.

Le Président apprécie que le rapport inclue les remarques soulevées lors du pré-conseil ainsi que les compléments obtenus par la Municipalité. Il ouvre la discussion.

Mme Annie Schwitzguebel souhaite préciser que la Municipalité a choisi de présenter maintenant ce préavis suite à la nouvelle loi sur l'électricité permettant la création de Communautés Electriques Locales (CEL) à partir du 01.01.2025. Au sujet du plan d'investissement réclamé par la commission, les points seront détaillés lors de la présentation du budget 2025.

Mme Laurence Sieber demande des précisions à M. Söderström. Le parc des bâtiments communaux représente une consommation d'env. 300'000 kWh/année. Si les panneaux solaires sont installés sur l'Arbalète, 50'000 kWh seront produits alors que le bâtiment lui-même en utilise env. 20'000 kWh. Il en ressort qu'env. 30'000 kWh seraient disponibles pour les bâtiments communaux. D'autres installations seraient alors nécessaires ? Effectivement, répond M. Söderström, cette installation ne couvre que partiellement le besoin du parc communal. Il relève l'intérêt de créer une CEL afin de bénéficier d'une réduction de 40% sur la taxe de réseau.

M. Cédric Morier demande s'il est financièrement intéressant pour la Commune de créer une CEL. La Commune deviendrait-elle gros consommateur ? Comment seront négociés les tarifs avec le distributeur ? M. Söderstrom informe que le distributeur ne se fait pas d'argent sur le dos des consommateurs. Son gain est régulé et limité à 4% sur cette branche de son activité. De plus, la nouvelle loi oblige le distributeur à créer des CEL. Le droit d'application doit toutefois encore être édité.

Mme Rachel Schwitzguébel revient sur le fait qu'il semble que Groupe E n'absorbe pas tous les kWh produits et que le réseau est saturé. Les prévisions financières à 20 ans sont-elles vraiment fiables ? Selon M. Söderström, l'énergie peut effectivement être coupée à certains moments mais ceci représente qu'un faible pourcentage annuel de la production totale. La loi votée le 9 juin dernier met à la charge du gestionnaire de réseau le changement de l'infrastructure technique, donc dans le cas de notre région Groupe E.

M. Jean-Albert Lenoir n'est pas entièrement satisfait par la réponse liée au coût des panneaux intégrés par rapport aux panneaux apposés sur le toit. M. Söderström précise les coûts des différents types de panneaux.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation de panneaux solaires à intégrer dans le toit du chalet de l'Arbalète.**  
*Est accepté par 27 oui et 1 non*
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 185'000.—.**  
*Est accepté par 27 oui et 1 non*
- **De financer ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**  
*Est accepté par 27 oui et 1 non*

Mme Annie Schwitzguebel remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis et M. Söderström pour sa présence. M. Söderström est libéré.

M. Reichenbach rejoint le Conseil.

<b>5. Préavis N° 10/2024 Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2025</b>
--

Mme Marie Nussbaumer fait lecture du rapport favorable de la commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **D'approuver l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté**

*Est accepté à l'unanimité*

- **De le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2025.**

*Est accepté à l'unanimité*

Remerciements pour l'acceptation du préavis sont adressés au Conseil par Mme Cindy Morier, remplaçante de Mme Michèle Genillard.

<b>6. Préavis N° 11/2024 Demande de crédit pour la rénovation des salles de bains de l'Hôtel de Commune</b>
---

M. Guy Saugy, intéressé professionnellement par les travaux, se retire.

M. Gilles Chatelain fait lecture du rapport favorable de la commission.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à procéder à la rénovation des salles de bains de l'hôtel de Commune.**

*Est accepté à l'unanimité*

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 228'000.-.**

*Est accepté à l'unanimité*

- **De financer ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**

*Est accepté à l'unanimité*

Remerciements sont adressés au Conseil par Mme Annie Schwitzguebel. Elle se réjouit que l'Hôtel revive bientôt et retrouve le caractère convivial souhaité.

M. Saugy rejoint le Conseil.

<p><b>7. Préavis N° 12/2024</b> <b>Demande de crédit pour un soutien financier au projet de construction des</b> <b>tremplins de Skifuture Saanenland</b></p>
---

M. Pascal Oesch fait lecture du rapport favorable de la commission de préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom de la commission de gestion, Mme Marianne Moratti demande si ce projet pourrait être financé par la taxe sur les résidences secondaires. Non, ce n'est pas possible, répond M. André Reichenbach, car ces tremplins ne seront pas ouverts au public et ne peuvent donc pas être considérés comme installation touristique.

En réponse à la question de M. Cédric Morier, M. Reichenbach précise que ces tremplins seront utilisés tout au long de l'année.

M. Saugy rappelle qu'il est mentionné qu'il y aura également une piste de ski de fond et un restaurant ce qui correspond bel et bien à des installations touristiques. M. Reichenbach précise que ce préavis comprend uniquement les tremplins et non pas les autres installations précitées. Le financement requis ne peut donc pas être considéré comme infrastructure touristique.

Pour répondre à Mme Marianne Moratti, M. Reichenbach détaille les couts des tremplins. Le cout total des tremplins est bien de 5 millions.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à procéder au soutien financier du projet de construction des tremplins de Skifuture Saanenland**  
*Est accepté par 27 oui et 1 abstention*
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 50'000.-**  
*Est accepté par 27 oui et 1 abstention*
- **De financer ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**  
*Est accepté par 27 oui et 1 abstention*

Remerciements sont adressés au Conseil par M. Reichenbach. Ce projet est très porteur pour notre région.

En complément, M. le Syndic apprécie que le Conseil soutienne les collaborations avec les Communes voisines.

## **8. Divers et propositions individuelles**

### M. Jean-Albert Lenoir

Demande à qui appartient le local sis au fond du cimetière. Il appartient à la Commune, répond Mme Cindy Morier. Le toit rénové en tavillons est recouvert de mousse. Est-ce que ceci soutien sa durée de vie ou la péjore ? M. le Syndic prend note que l'entretien de cette toiture doit être effectué.

### M. David Reihle

Mentionne une affiche figurant à l'Office du Tourisme montrant un marché artisanal typé médiéval. Cette affiche a été éditée dans le cadre du 900<sup>e</sup> de Rougemont. Le marché villageois fonctionnant bien, pourquoi ne pas proposer un marché médiéval à l'avenir ? M. le Syndic prend note et étudiera cette proposition.

### Mme Christine Yersin

Souhaite connaître la nature des travaux effectués sur la descente de la Perraille. Il s'agit de travaux électriques, répond M. Von Siebenthal.

### M. Gilles Chatelain

A appris que M. Alexandre Yersin, ayant découvert le bacille de la peste, était originaire de Rougemont. Pourquoi ne pas profiter de mettre en valeur des personnalités de Rougemont ? A étudier, répond M. le Syndic.

### M. Jean-Pierre Urweider

Souhaite savoir pourquoi la Municipalité demande un crédit pour un préavis d'un montant total de CHF 50'000.-. Les liquidités communales ne sont-elles pas suffisantes ? En l'absence de Mme Genillard, M. Reichenbach se réfère aux normes MCH2 précisant que tout préavis se présente sous forme de crédit.

### M. Gilles Chatelain

Revient sur l'amélioration de la qualité des finances et les investissements qui pourraient ainsi être entrepris. Il trouve important que la Commune se penche sur la construction de logements à loyers modérés, afin que Rougemont ne devienne pas une cité dortoirs. M. le Syndic répond que des réflexions ont été faites suite au postulat sur le dépeuplement. Il est bien de développer les logements mais ces personnes vont-elles travailler à Rougemont ? Il est important de développer également l'économie locale et que, par ce fait, l'emploi soit garanti pour les futurs résidents. Des projets sont en cours, notamment au Pra et sur la Place de la Gare.

### M. David Reihle

Souhaite obtenir des détails sur la zone dédiée aux campings-cars située à l'emplacement du tir à l'arc. Deux places ont été mises à disposition vers le tir à l'arc ainsi que quelques places sur la Place de la Gare pour faire suite à une forte demande, précise M. Reichenbach. Pas d'investissements sont prévus dans ce domaine. S'ils s'annoncent à l'Office du Tourisme et payent la taxe de séjour, les concernés obtiennent des rabais dans la région.

Mme Marianne Moratti

A reçu une demande d'une personne vivant dans sa camionnette, cherchant une place de stationnement à long terme. Y a-t-il des endroits prévus à cet effet ? Non, répond M. le Syndic. Décemment, la Commune ne peut pas se permettre d'avoir des zones pour ces personnes. Mme Annie Blum suggère qu'elles s'adressent aux campings de Château-d'Oex ou de Saanen. En complément, M. Gilles Chatelain rappelle qu'il est difficile économiquement de trouver un logement pour certains saisonniers ou corps de métiers. Selon lui, certains hôtels louent des appartements à l'année pour loger leur personnel alors qu'ils n'en ont besoin que de façon saisonnière. Cela prêterait d'autres locataires qui auraient besoin d'un logement à l'année. Le problème du logement est tout à fait d'actualité et la Commune en a pleinement conscience, répond M. le Syndic.

M. Jean-Albert Lenoir

Mentionne qu'il est difficile de rénover un bâtiment de nos jours. Les logements sont chers mais malheureusement les travaux de rénovation également, sans parler des normes à respecter et des autorisations à obtenir. Il est dès lors compliqué de louer des biens avec un loyer raisonnable. Effectivement, tout s'alourdit au niveau administratif, répond M. le Syndic.

M. Jean-Pierre Urweider

Tient à relever que le canton de Vaud bénéficie d'un nombre important d'employés d'Etat, supérieur à celui du canton de Berne.

M. Jean-Albert Lenoir

Demande si un nouveau locataire a été trouvé pour la buvette de Rubloz. Le nouveau tenancier a été nommé, il s'agit de Mme Anne Zurcher pour le compte de BDG AG, répond M. Von Siebenthal.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 21h40.

Rougemont, le 8 octobre 2024

Le Président du Conseil



Christophe Barbey



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa